



RÈGLEMENT DU 48e CRITÉRIUM ALLAN SPORT

Critérium de Doubles 2026-2027

Point 1 — Classement et catégories

Le classement officiel de double Tennis Wallonie-Bruxelles / AFT en vigueur pour le tournoi concerné détermine la catégorie d'inscription de la paire.

Les points déjà obtenus dans le cadre du Critérium Allan Sport restent acquis dans la catégorie où ils ont été remportés.

Toute inscription implique l'acceptation du présent règlement ainsi que des règlements sportifs Tennis Wallonie-Bruxelles / AFT applicables aux compétitions individuelles, aux tournois, aux WO, aux classements et aux doubles. En cas de contradiction, les règlements officiels TWB/AFT prévalent.

Point 2 — Format de jeu

Le tie-break est d'application à 6/6 dans les deux premiers sets.

En cas d'égalité à un set partout, le vainqueur du match est désigné par un super tie-break en 10 points, avec deux points d'écart.

Les autres règles de jeu sont celles applicables aux matches de doubles selon les règlements Tennis Wallonie-Bruxelles / AFT en vigueur.

Point 3 — Classement interne du Critérium Allan Sport

Pour l'établissement du classement interne Allan Sport dans chaque catégorie, les 5 meilleurs résultats de chaque joueur sont pris en considération.

Les résultats de chaque étape peuvent également être pris en compte pour le Critérium officiel TWB/Brabant selon le règlement régional en vigueur. Ce classement officiel est indépendant du classement interne Allan Sport si les règles d'attribution ou de calcul diffèrent.

En cas d'ex aequo dans une même catégorie, le départage se fera dans l'ordre suivant :

1. le plus grand nombre de points marqués sur l'ensemble du Critérium Allan Sport ;
2. le plus grand nombre de victoires, puis de finales, ensuite de demi-finales, puis de quarts de finale ;
3. les résultats obtenus lors de la dernière étape disputée ;
4. tirage au sort effectué par l'organisation, si l'égalité persiste.

Point 4 — Dotations des étapes et prix du Critérium

Les vainqueurs de chaque étape reçoivent une dotation Allan Sport selon les disponibilités de l'organisation. Sauf décision contraire, les vainqueurs de chaque catégorie reçoivent un t-shirt Allan Sport, avec un maximum de deux t-shirts par catégorie.

Les doubles vainqueurs dans une même catégorie peuvent recevoir un sweat-shirt Allan Sport, avec un maximum d'un sweat-shirt par catégorie.

Les vainqueurs finaux du Critérium Allan Sport 2026-2027 recevront une veste brodée. Pour qu'une veste brodée soit décernée dans une catégorie, cette catégorie doit avoir été organisée dans au moins 4 étapes du Critérium.

Point 5 — Remise des prix

La remise des prix du Critérium Allan Sport 2026-2027 aura lieu lors de la dernière étape, au TC Wimbledon, à une date et une heure confirmées par l'organisation.

Les 5 premiers de chaque catégorie recevront un prix, sous réserve des conditions de participation et de présence prévues par l'organisation.

Les lauréats doivent être présents lors de la remise des prix pour recevoir leur prix. En cas d'absence non justifiée, l'organisation se réserve le droit de ne pas attribuer le prix.

Point 6 — Nombre de catégories par joueur

Les joueurs peuvent participer à maximum 3 catégories par tournoi, sous réserve des règlements officiels TWB/AFT relatifs au nombre de catégories et de compétitions autorisées par semaine de compétition.

Le juge-arbitre se réserve le droit de limiter la participation à 2 catégories afin de permettre au plus grand nombre possible de joueurs différents de s'inscrire et afin de garantir une programmation correcte des matches.

Point 7 — Tennis en fauteuil roulant

Lorsqu'un joueur en fauteuil roulant joue avec ou contre un joueur valide, les règles du tennis en fauteuil roulant sont d'application pour le joueur en fauteuil roulant, tandis que les règles du tennis pour joueurs valides sont d'application pour le joueur valide.

Dans ce cas, le joueur en fauteuil roulant a droit à deux rebonds, tandis que le joueur valide n'a droit qu'à un seul rebond.

Point 8 — Pouvoir du juge-arbitre

Le juge-arbitre se réserve le droit d'accepter ou de refuser la participation d'un joueur ou d'une paire dans une ou plusieurs catégories. Tout refus sera motivé conformément aux règlements officiels applicables.

Le juge-arbitre est seul compétent pour le tirage au sort, la programmation, la gestion des horaires, l'application des WO, l'interprétation sportive du présent règlement et toute décision nécessaire au bon déroulement de l'épreuve.

Point 9 — Catégories 2026-2027

Doubles Messieurs	Doubles Mixtes	Doubles Dames
DM 2 — de 90 à 150 pts	DX 4 — de 30 à 90 pts	DD 4 — de 30 à 90 pts
DM 3 — de 60 à 120 pts	DX 5 — de 15 à 60 pts	DD 6 — de 6 à 30 pts
DM 4 — de 30 à 90 pts	DX 6 — de 6 à 30 pts	
DM 5 — de 15 à 60 pts		
DM 6 — de 6 à 30 pts		

Le total des points est calculé sur base du classement officiel de double des deux joueurs composant la paire.

Point 10 — Horaires et convocation des joueurs

Les participants doivent prendre connaissance des horaires du premier match de chaque tournoi via les canaux officiels communiqués par l'organisation, notamment le site Allan Sport, la plateforme d'inscription TWB/AFT ou toute communication du club organisateur.

Les horaires des matches suivants sont fixés par le juge-arbitre, à la table du juge-arbitre, par téléphone, par e-mail ou via les outils officiels de programmation utilisés par le tournoi.

Le joueur est responsable de ses disponibilités. En cas d'absence ou de retard, les règles officielles relatives aux WO et aux retards sont d'application.

Point 11 — Attribution des points Allan Sport par catégorie et par étape

Résultat	Points Allan Sport
Vainqueur	10 pts
Finaliste	8 pts
1/2 finaliste	6 pts

1/4 finaliste	4 pts
1/8 finaliste	2 pts
1/16 finaliste	1 pt

Les points ci-dessus concernent le classement interne du Critérium Allan Sport.

Conditions d'attribution :

- A** / avoir gagné au minimum un match dans la catégorie concernée ;
- B** / une catégorie réunissant moins de 8 équipes se verra attribuer des points réduits de moitié pour l'étape concernée ;
- C** / il faut un minimum de 4 paires inscrites pour que le tableau soit tiré et compte pour le classement interne Allan Sport, sauf décision contraire du juge-arbitre conforme aux règlements officiels.

Point 12 — Montant de l'inscription

En été, de la fin des vacances scolaires de printemps à fin septembre : 25 euros par paire.

En hiver, d'octobre à la fin des vacances scolaires de printemps : 30 euros par paire.

Les droits d'inscription sont à payer au club organisateur selon les modalités communiquées par celui-ci.

Point 13 — Litiges et cas non prévus

Tout cas non prévu par le présent règlement sera tranché par le juge-arbitre, en concertation avec l'organisation si nécessaire, et dans le respect des règlements Tennis Wallonie-Bruxelles / AFT en vigueur.

Les décisions sportives du juge-arbitre sont applicables immédiatement afin d'assurer le bon déroulement du tournoi.